

▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/e79febc4-8e7d-4ea0-88a1-3765b0350ba5>

 <https://docassascujas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/e79febc4-8e7d-4ea0-88a1-3765b0350ba5> 

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse soumise à l'embargo de l'auteur : embargo illimité (communication intranet).**

▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Laporte Mathilde](#)

Date de soutenance : 12-11-2020

Directeur(s) de thèse : [Baranger Denis](#)

Etablissement de soutenance : [Paris 2](#)

Ecole doctorale : [École doctorale Georges Vedel Droit public interne, science administrative et science politique \(Paris : 1992-....\)](#)

▼ Informations générales

Discipline : Droit public

Classification : Droit

Mots-clés libres : Pensée juridique, Ordonnement social, Public/privé, Etat, Legal process, Réalisme, Formalisme, Gouvernance, Etats-Unis

Mots-clés :

- Doctrine juridique - États-Unis
- Droit - Société - États-Unis
- Droit public et droit privé - États-Unis
- Gouvernance - États-Unis


Résumé : La pensée juridique américaine contemporaine comprend très largement le droit au travers de sa relation à la société. Le droit est un outil d'ordonnement des rapports sociaux (social ordering), destiné à réaliser les aspirations de la communauté politique. Ces travaux portent sur les origines de cette perspective et sur la contribution majeure de la tradition doctrinale du legal process. Ils éclairent, en premier lieu, l'apport de cette dernière à la construction, par couches successives, de la manière de penser en juriste aux États-Unis. Au-delà de l'apparente discontinuité de la pensée juridique américaine, nos conclusions suggèrent que le XXe siècle est traversé par un projet doctrinal commun, marqué par la synthèse du libéralisme et du développement de l'action de l'État. L'angle d'étude choisi pour rendre compte de ces évolutions est la distinction public-privé. Cette analyse est ainsi consacrée à l'évolution de la conception doctrinale de l'État, comprise à l'aide de l'examen de la définition du droit et des rapports évolutifs entre le droit privé et le droit public. Nos conclusions éclairent donc, dans un second temps, le passage du gouvernement à la gouvernance et le dépassement des enjeux traditionnels de la distinction public-privé. Ces éléments expliquent pourquoi la pensée juridique actuelle, influencée entre autres par le legal process, tend à définir la frontière entre l'action publique et la sphère privée de manière pragmatique, pour répondre efficacement aux objectifs sociaux.

▼ Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF

▼ Informations complémentaires

Entrepôt d'origine : 
Identifiant : 2020PA020065
Type de ressource : Thèse

